

Infos financières

Août 2015



Coût du crédit et production de crédit en Nouvelle-Calédonie

au 2^e trimestre 2015

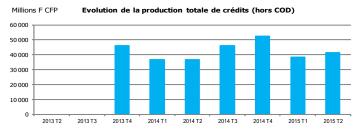
Au deuxième trimestre 2015, la **production de crédit** progresse de 8,0 % en glissement trimestriel. Cette hausse provient en partie des crédits de trésorerie consentis aux collectivités locales, et dans une moindre mesure, de l'augmentation des crédits à l'habitat auprès des particuliers (+5,8 %). La production de crédit accentue sa progression de 12,8 % en glissement annuel, signe d'une activité économique bien orientée. Sur un an, la progression sensible des crédits à l'habitat et des crédits de trésorerie (respectivement +20,3 % et +30,6 %) permet de compenser la contraction du financement des créances commerciales et de crédits à l'équipement (respectivement -14,5 % et -11,2 %).

L'enquête sur le **coût du crédit aux entreprises** fait ressortir des situations contrastées sur le trimestre : les taux moyens pondérés pour l'escompte et pour les découverts sont orientés à la hausse, respectivement +36 et +11 points de base (pb). En revanche, le taux moyen des crédits à moyen et long termes s'affiche en repli de 18 pb (après +18 pb précédemment). En France métropolitaine, l'enquête fait ressortir une stabilité des taux moyens des crédits à moyen et long termes par rapport à janvier 2015. Le taux des découverts baisse modérément, celui des autres crédits à court terme augmente légèrement.

L'enquête sur le **coût du crédit aux particuliers** fait ressortir une hausse du taux moyen pondéré des découverts (+21 pb sur trois mois, +45 pb sur un an), alors qu'il se replie pour les crédits à la consommation (-16 pb sur trois mois, -65 pb sur l'année) et pour ceux à l'habitat (-16 pb sur trois mois, -31 pb sur un an). Le taux moyen pondéré des crédits à l'habitat poursuit sa baisse en métropole (-24 pb) et celui des crédits à la consommation se contracte sensiblement (-47 pb).

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE CRÉDIT

En millions de F CFP	Entreprises	Particuliers	Autres agents	TOTAL	
Créances commerciales	5 842	0	35	5 877	
Crédits de trésorerie	4 384	6 437	2 930	13 752	
Crédits à l'équipement	5 644	0	20	5 664	
Crédits à l'habitat	1 728	10 227	100	12 055	
Crédit-bail et opérations assimilées	929	1 104	0	2 033	
Autres crédits	1 755	308	8	2 071	
TOTAL	20 282	18 077	3 093	41 452	
Total trimestre T-1	20 812	17 294	291	38 397	
Variation trimestrielle en %	-2,5%	4,5%	n.s.	8,0%	
Total trimestre T-4	18 933	16 127	1 684	36 744	
Variation sur un an en %	7,1%	12,1%	83,7%	12,8%	

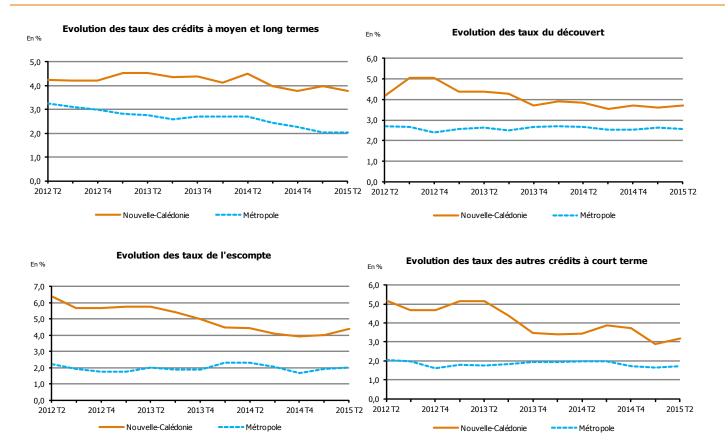








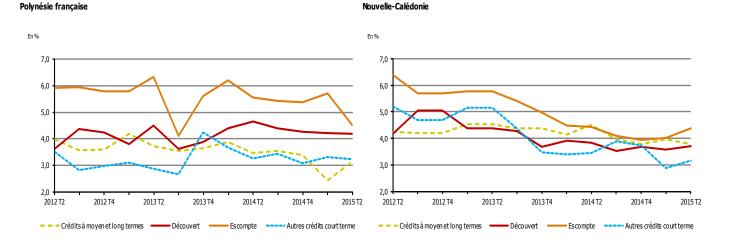
ÉVOLUTION DU COÛT DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES



Taux moyens débiteurs en %	Taux moyen pondéré global		dont Tranche 1 : ≤ 1 819 K CFP		dont Tranche 2 : > 1 819 et ≤ 5 458 K CFP		dont Tranche 3 : > 5 458 et ≤ 9 096 K CFP	
	Nouvelle-Calédonie	Métropole	Nouvelle-Calédonie	Métropole	Nouvelle-Calédonie	Métropole	Nouvelle-Calédonie	Métropole
Escompte								
2015 T1	4,03	1,93	5,69	3,01	5,34	3,46	5,63	3,46
2015 T2	4,39	2,01	6,33	3,11	5,41	3,21	5,74	3,22
Découvert				•				
2015 T1	3,59	2,63	10,11	9,81	7,84	6,46	6,05	4,90
2015 T2	3,70	2,56	10,14	9,84	7,95	6,34	5,93	4,79
Autres crédits à court terme				•				
2015 T1	2,88 (1)	1,64	5,87	2,69	4,75	2,45	n.s.*	2,46
2015 T2	3,17	1,71	5,71	2,59	4,66	2,35	n.s.*	2,43
Crédits à moyen et long termes								
2015 T1	3,97	2,04	6,43	2,38	5,81	2,15	4,95	2,16
2015 T2	3,79	2,03	6,11	2,11	5,52	1,98	5,39	2,00

NB: La répartition par tranche en milliers de F CFP est en fonction du montant du crédit octroyé.

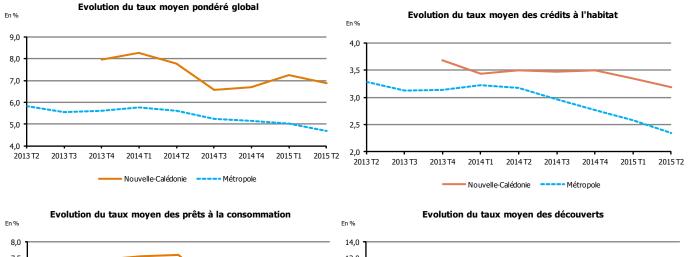
Évolution des taux moyens débiteurs par géographie

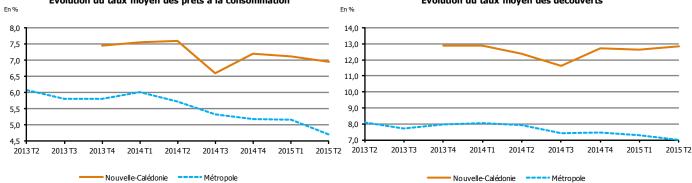


^{(1) 3,46 %} sans les deux opérations atypiques réalisées par une banque de la place

^{*} Non significatif compte tenu d'un nombre d'observations insuffisant (inférieur à 20)

ÉVOLUTION DU COÛT DU CRÉDIT AUX PARTICULIERS





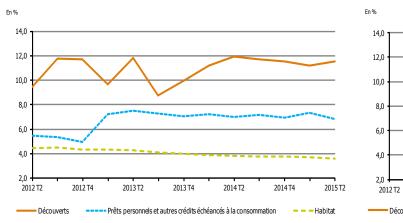
							Variations	
Taux moyen débiteurs en %		2014 T2	2014 T3	2014 T4	2015 T1	2015 T2	1 an	1 trim
Nouvelle-Calédonie	Découverts	12,38	11,62	12,71	12,62	12,83	0,45	0,21
	Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation	7,61	6,60	7,20	7,12	6,96	-0,65	-0,16
	Habitat	3,50	3,47	3,50	3,35	3,19	-0,31	-0,16
	TMPG*	7,78	6,56	6,69	7,24**	6,88	-0,90	-0,36
Métropole	Découverts	7,95	7,44	7,45	7,31	7,02	-0,93	-0,29
	Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation	5,72	5,32	5,19	5,17	4,70	-1,02	-0,47
	Habitat	3,17	2,96	2,77	2,58	2,34	-0,83	-0,24
	TMPG*	5,61	5,24	5,14	5,02	4,69	-0,92	-0,33

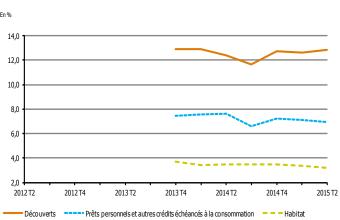
^{*} Taux moyen pondéré global

Polynésie française

Nouvelle-Calédonie

Évolution des taux moyens débiteurs par géographie





^{**} TMPG de la Nouvelle-Calédonie progresse, malgré la baisse de ses principales composantes. Cette évolution contraire s'explique par un effet de structure, le poids des crédits à l'habitat (octroyés à des taux moyens nettement inférieurs à ceux des autres catégories) est en effet sensiblement plus faible qu'au quatrième trimestre 2014, période de l'année où la production de crédits à l'habitat est traditionnellement élevée.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête sur le coût du crédit est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Nouvelle-Calédonie. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du trimestre aux sociétés non financières, aux entrepreneurs individuels ainsi qu'aux particuliers. L'enquête exploite 52 377 déclarations relatives aux crédits consentis au cours du deuxième trimestre 2015.

PRODUCTION DE CRÉDIT

Les données sur la production de crédit présentées dans cette note reprennent de façon exhaustive l'ensemble des crédits octroyés au cours du trimestre. Les créances commerciales, les crédits de trésorerie, les crédits à l'équipement, les crédits à l'habitat, les comptes ordinaires débiteurs, les crédits bails ainsi que les « autres crédits » sont décomposés pour chaque catégorie d'agent (entreprises, particuliers et « autres agents »).

COÛT DU CRÉDIT

Le calcul du coût moyen se fonde sur le taux effectif au sens étroit (TESE), c'est-à-dire la composante « intérêt » du taux effectif global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux entreprises sont définis de la façon suivante :

Les « crédits à court terme » désignent les crédits de durée inférieure ou égale à 2 ans, tandis que les « crédits à moyen et long termes » sont d'une durée initiale strictement supérieure à 2 ans.

La catégorie des « découverts » rassemble les découverts (au sens strict), ainsi que les crédits permanents (facilité de caisse).

La catégorie « escompte » regroupe l'escompte (au sens strict), les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

Les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages et ce quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT)

Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours du trimestre de référence. Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence.

Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, le financement des ventes à tempérament et les crédits revolving.

Les taux issus de moins de 30 observations sont signalés par un astérisque (*).

À la suite d'un changement méthodologique et des typologies des catégories de crédit intervenu en octobre 2013, les taux moyens par catégories calculés à partir de l'enquête du quatrième trimestre 2013 ne sont pas directement comparables avec ceux des enquêtes précédentes.